

Commune du
SEQUESTRE
-Tarn-

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
6 et 6 bis avenue des Marranes

Le Maire de la commune du SEQUESTRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la délibération du 4 septembre 1992 baptisant l'avenue des Marranes

VU l'arrêté du 7 septembre 1992 portant numérotation des parcelles situées le long de l'avenue des Marranes

VU l'arrêté du 21 novembre 2014 portant numérotation de commerces sur des parcelles qui n'étaient pas numérotées dans l'arrêté du 7 septembre 1992 (n° 1, 3, 5, 7 et 9)

VU l'arrêté du 24 mai 2017 portant numérotation des parcelles AC 267 et AC 269 au 25 bis avenue des Marranes

VU l'arrêté du 18 août 2020 portant numérotation des parcelles AC 251, 252, 254 et 255 au 31 avenue des Marranes

Considérant les divisions parcellaires intervenues depuis 1992

ARRETE

Article 1 : Avenue des Marranes, il est attribué le numéro de voirie conformément au tableau ci-après :

Parcelle(s) Cadastre(s)	Superficie (m ²)	Nom de rue	Numéro de voirie
AC 208	1000 m ²	Avenue des Marranes	6
AC 209	1658 m ²	Avenue des Marranes	6 BIS

Article 2 : Il est interdit aux propriétaires concernés de modifier ou de créer un nouveau numéro sans autorisation préalable de la Mairie.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera communiquée à Monsieur le Préfet du Tarn, Monsieur Le Directeur du Cadastre du Tarn (services SIP et CDIF) et au service SIG de la communauté d'agglomération de l'albigeois pour diffusion sur le site « adresse.data.gouv.fr ».

Fait au SEQUESTRE
Le 2 octobre 2024

Arrêté publié le
Par Mairie du Séquestre

07 OCT. 2024



Le Maire,
Gérard POUJADE

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

